



Assemblée générale

Distr. générale
16 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 175 de l'ordre du jour

Le rôle des diamants dans les conflits

Lettre datée du 15 novembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de la réunion intergouvernementale tenue à Londres sur les diamants du sang (voir annexe).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et du communiqué joint comme document de l'Assemblée générale au titre du point 175 de l'ordre du jour intitulé « Le rôle des diamants dans les conflits ».

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

**Annexe à la lettre datée du 15 novembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion intergouvernementale de Londres sur les diamants
du sang : communiqué publié le 26 octobre 2000**

Les représentants de 36 gouvernements, parmi lesquels figurent la plupart des États qui exportent, travaillent ou importent les diamants bruts, la Commission européenne et le Conseil mondial du diamant, se sont réunis à Londres, les 25 et 26 octobre 2000.

Il s'agissait de tirer parti de l'impulsion apportée par le processus de Kimberley, animé par l'Afrique du Sud, en sensibilisant un plus vaste ensemble d'États concernés au problème de ce qu'on appelle les diamants du sang.

Les participants se sont félicités de la déclaration ministérielle commune de Kimberley, publiée le 21 septembre 2000; en particulier ils ont approuvé que l'Afrique du Sud et d'autres pays soient prêts à être coauteurs d'un projet de résolution, à l'Assemblée générale des Nations Unies, et ont remercié le Gouvernement namibien de bien vouloir accueillir de nouvelles réunions d'experts.

Ils se sont félicités de la décision prise par le Conseil de sécurité d'examiner la question du rôle des diamants dans les conflits quand il a adopté les résolutions 1173 (1998) sur l'Angola et 1306 (2000) sur la Sierra Leone et d'autres décisions pertinentes comme la résolution 1304 (2000) sur la République démocratique du Congo; ils ont souligné qu'il fallait veiller à une application effective de ces résolutions. Ils se sont félicités des efforts faits jusqu'à présent par les Gouvernements angolais, sierra-léonais et d'autres pays.

Les participants à la réunion de Londres ont affirmé qu'il était urgent d'en finir avec le commerce des diamants du sang, étant donné l'ampleur et la gravité des souffrances résultant du commerce de ces diamants du fait de ses liens avec le commerce illégal des armes. Ils ont constaté que si les diamants du sang constituaient une petite proportion de l'ensemble des diamants vendus dans le monde, ils contribuaient beaucoup à prolonger les conflits dans certaines régions d'Afrique et risquaient de compromettre la légitimité d'une activité industrielle dont beaucoup tiraient leurs moyens d'existence, en particulier dans les pays en développement étroitement dépendants de l'industrie du diamant.

Ils ont admis que le caractère particulier du commerce des diamants, qui tient à la diversité du produit et à la structure des échanges, fait qu'il est plus difficile encore d'appliquer un contrôle administratif à ce commerce qu'à d'autres.

Ils ont salué la tradition d'autodiscipline que manifestent les acheteurs et vendeurs de diamants et les propositions constructives avancées par le Conseil mondial du diamant, créé par le secteur pour résoudre le problème des diamants du sang. Ils ont reconnu aussi que la société civile avait joué un rôle important, puisqu'elle avait fait prendre conscience de la question. Les participants ont affirmé qu'il était important que les responsables du secteur et la société civile continuent de s'occuper de la question et de travailler ensemble avec les autorités nationales pour trouver des solutions.

Ils ont souligné qu'il fallait prendre, conformément au droit international, des mesures efficaces et pragmatiques, pour résoudre le problème des diamants du sang sans compromettre le fonctionnement légitime du secteur des diamants et sans imposer de fardeau indu aux gouvernements, non plus qu'à ce secteur (en particulier aux petits producteurs).

Les participants ont approuvé la mise en route, pour résoudre le problème, d'un processus plus vaste dont les principales hypothèses de travail seraient les suivantes :

- La création et la mise en oeuvre d'un dispositif simple et pratique de certification internationale des diamants bruts, semblable à celui proposé par le processus de Kimberley et par le Conseil mondial du diamant;
- Ce dispositif s'appuierait principalement sur les dispositifs nationaux de certification;
- Les pratiques nationales devraient se conformer à des normes minimales internationalement convenues;
- La participation devrait être aussi large que possible;
- Les États qui exportent, travaillent et importent des diamants devraient agir de concert;
- Des dispositions appropriées devraient être prises pour que les normes soient observées, dans le respect de la souveraineté des États;
- La transparence serait de règle.

Les participants ont reconnu que le problème des diamants du sang était complexe et que des solutions devraient se dégager peu à peu. Mais ils ont admis qu'il fallait que les gouvernements et l'industrie du diamant prennent rapidement de nouvelles dispositions en travaillant ensemble.

Les participants sont convenus que le débat que l'Assemblée générale des Nations Unies allait consacrer au problème serait une importante occasion de poursuivre les négociations sur un dispositif international de certification des diamants bruts, avec le concours de toutes les parties intéressées. Ils ont décidé de travailler ensemble pour entretenir et renforcer l'élan acquis à la faveur du processus de Kimberley.